

## SUISSE (1<sup>ER</sup> TIER)

La Suisse est essentiellement une destination et, dans une moindre mesure, un pays de transit pour les femmes victimes de traite en provenance de Hongrie, Pologne, Bulgarie, Slovaquie, République tchèque, Slovénie, Ukraine, la Moldavie, Brésil, République dominicaine, Thaïlande, Cambodge, Nigeria et Cameroun à des fins d'exploitation sexuelle. Les autorités suisses ont remarqué une augmentation du nombre de femmes victimes de traite en provenance l'Europe de l'Est, en particulier de Roumanie, à des fins d'exploitation sexuelle. Le nombre limité de cas de traite à des fins de servitude domestique et d'exploitation au travail ont également été signalés.

Le gouvernement suisse se conforme pleinement aux normes minimales pour l'élimination de la traite des êtres humains. En Janvier 2008, une nouvelle loi fédérale est entrée en vigueur garantissant aux victimes l'octroi d'une suspension de procédure d'expulsion, et qui renforce le statut juridique des victimes de traite et de celui de témoin. L'Institut Suisse de Police a également tenu deux séminaires sur la lutte contre la traite des êtres humains à l'attention de policiers provenant de tout le pays. Le gouvernement a fourni 1,4 million de dollars aux organisations internationales et ONG afin de fournir de l'assistance aux victimes et mener des efforts de sensibilisation dans les pays d'origine.

Recommandations pour la Suisse: Augmenter le nombre de trafiquants condamnés à purger une peine en prison, continuer à dispenser une formation aux fonctionnaires des gardes-frontières afin d'améliorer l'identification de victimes potentielles, continuer à améliorer la collecte de données relatives à la répression de la traite des êtres humains, et soutenir les efforts après la Coupe européenne de football 2008 afin de réduire la demande intérieure d'actes sexuels commerciaux.

### **Poursuites pénales**

Le Gouvernement de la Suisse a démontré des efforts concernant la lutte contre la traite des êtres humains au cours de la période considérée. La Suisse interdit à la fois la traite à des fins d'exploitation sexuelle que le trafic de main-d'œuvre à des fins d'exploitation, et ce en vertu du nouvel article 182 du Code pénal suisse qui prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement et sont en rapport avec des peines prescrites pour d'autres crimes graves comme le viol. Au cours de la période considérée, les autorités ont effectué au moins 28 enquêtes, contre 39 en 2006. Les autorités ont indiqué des informations préliminaires concernant au moins neuf poursuites en 2007, en comparaison aux 20 poursuites signalées en 2006. Les tribunaux ont indiqué avoir inculpé neuf trafiquants en 2007, en comparaison aux 20 condamnations signalées en 2006. Parmi ceux qui ont été condamnés, un trafiquant a été condamné à 10 mois d'emprisonnement et un autre trafiquant a été condamné à 2 ans et demi d'emprisonnement; les sept autres trafiquants ont reçu des peines avec sursis ou une amende et n'ont pas été en prison. En comparaison, six des 20 trafiquants reconnus coupables en 2006 ont été condamnés à des peines allant de deux à quatre ans d'emprisonnement tandis que 13 trafiquants n'ont pas passé de temps en prison. Pendant la période considérée, l'Office Fédéral de la Police a

été réorganisé et a embauché du nouveau personnel pour redoubler d'efforts pour lutter contre la traite des êtres humains.

## **Protection**

Le gouvernement a continué à améliorer ses efforts pour la protection des victimes au cours de la période considérée. En Janvier 2008, une nouvelle loi fédérale suisse est entrée en vigueur, formalisant une période de réflexion de 30 jours pour les victimes de traite et autorisant le gouvernement fédéral à aider les victimes au niveau logistique et financier, avec le rapatriement dans leur pays d'origine. En 2007, les autorités cantonales en charge de l'immigration ont offert à 33 victimes de traite une période de 30 jours de réflexion, en comparaison à 39 victimes en 2006. Six victimes ont reçu un permis de séjour de courte durée pour pouvoir rester en Suisse pendant la durée des procédures judiciaires contre les trafiquants, en comparaison à trois victimes en 2006. Quatre victimes ont obtenu des permis de séjour de longue durée en raison de difficultés personnelles, par rapport à trois victimes en 2006. Le gouvernement suisse a continué à financer les ONG pour fournir des services de soutien aux victimes et des hébergements. En 2006, l'année la plus récente pour laquelle l'information était disponible, 80 victimes ont reçu une aide financée par le gouvernement, par rapport à 126 victimes déclarées l'année précédente. En 2006, au moins 65 victimes ont collaboré avec les autorités judiciaires pour témoigner contre les trafiquants. Dix des 26 cantons ont une procédure formelle pour l'identification des victimes et leur orientation. Les victimes n'ont pas été pénalisés pour des actes illicites commis à la suite de la traite.

## **Prévention**

La Suisse a poursuivi ses efforts de prévention en 2007. Le gouvernement a de nouveau financé des ONG pour réaliser des campagnes de prévention dans différents pays dont le Cambodge, la Mongolie, la Birmanie, la Moldavie, la Russie et le Liban. Le gouvernement suisse fourni une formation pour la lutte contre la traite des êtres humains à ses troupes déployées à l'étranger dans le cadre du maintien de la paix et a maintenu sa politique de tolérance zéro en ce qui concerne tous les actes d'exploitation sexuelle commis par ces militaires. Bien que les gardes-frontières suisses ont observé les tendances des migrations pour mettre en évidence la traite des êtres humains, les autorités ont signalé leur difficulté à identifier les victimes potentielles à la frontière. Le gouvernement a partiellement financé une ONG pour une campagne de sensibilisation du public ciblant les clients de l'industrie du sexe lors de la Coupe européenne de football en été 2008. Pendant la période considérée, un ressortissant suisse a été accusé de voyage à Madagascar à des fins de tourisme sexuel impliquant des enfants. Dans un autre cas, les autorités suisses ont assisté des fonctionnaires cambodgiens lors de l'enquête sur un ressortissant suisse qui a par la suite été reconnu coupable de l'exploitation sexuelle sur des enfants au Cambodge et a été condamné à 11 ans d'emprisonnement.